## Régime indemnitaire des personnels des SAPF

Evolution du régime indemnitaire selon le service d'origine et modalités de calcul du complément indemnitaire d'accompagnement (CIA) le cas échéant

		Evolution du régime indemnitaire selon le service d'origine et modalités de calcul du complément indemnitaire d'accompagnement (CIA) le ca					s ecneant	
		Régime indemnitaire avant affectation en SAPF			Régime indemnitaire en SAPF			C
Catégorie / fonctions		Niveau standard	Compléments d'ACF au titre des fonctions	Maintien à titre personnel	Niveau standard	Compléments d'ACF au titre des fonctions	Maintien à titre personnel	Complément indemnitaire d'accompagnement (sous réserve de remplir les conditions)
Personnels issus des services centraux								
Cadres supérieurs		×	ACF « Encadrement supérieur » Barème services centraux		×	ACF « Encadrement supérieur » Barème services déconcentrés		Montant du CIA = Différence entre les barèmes services centraux et services déconcentrés de l'ACF « Encadrement supérieur »
Inspecteurs		X	ACF « Services centraux »		X	Si fonctions encadrantes => ACF « Encadrement » 1 101€		Montant du CIA = Différence entre l'ACF « Services centraux » et l'ACF « Encadrement »  Montant du CIA = Montant de l'ACF « Services
Personnels de catégorie B et C		X	ACF « Services centraux »		×			centraux » précédemment versée  Montant du CIA = Montant de l'ACF « Services centraux » précédemment versée
Personnels issus de la BNIPF								
Cadres supérieurs		Х	ACF « Encadrement supérieur » Barème services déconcentrés	T CISOIII	×	ACF « Encadrement supérieur » Barème services déconcentrés		Sans objet
Inspecteurs		x	ACF « DNS » 1 926,75€		x	Si fonctions encadrantes => ACF « Encadrement » 1 101€		Montant du CIA = Différence entre l'ACF « DNS » et l'ACF « Encadrement », soit 825,75€
Personnels de catégorie B et C		Х	ACF « DNS » 1 651,50€		х			Montant du CIA = Montant de l'ACF « DNS » précédemment versée
Personnels issus d'un SPF / SPF-E								
				pénéficiaires du régime indemnitai	re en vigue	eur dans les SPF depuis le 01/09/2016		
Cadres supérieurs		X	ACF « Encadrement supérieur » Barème services déconcentrés		X	ACF « Encadrement supérieur » Barème services déconcentrés Si fonctions encadrantes => ACF		Sans objet
Inspecteurs	Chefs de contrôle / encadrants	Х	ACF « Encadrement » 1 101€		X	« Encadrement » 1 101€		Sans objet  Montant du CIA = Montant de l'ACF « Encadrement »
	Non abote de							précédemment versée
	Non chefs de contrôle / non encadrants	Х			X	Si fonctions encadrantes => ACF « Encadrement » 1 101€		Sans objet
Personnels de catégorie B et C	Chefs de contrôle	Х	ACF « Contraintes particulières » 3 303€		X			Montant du CIA = Montant de l'ACF « Contraintes particulière » précédemment versée
	Non chefs de contrôle	X			×			Sans objet
			bénéficia	aires d'une garantie de maintien du	u régime in	demnitaire des SPF en vigueur au 31/		
Cadres supérieurs		Х		ACF « Encadrement supérieur » Barème SPF	×		ACF « Encadrement supérieur » Barème SPF	Sans objet
Inspecteurs	Chefs de contrôle / encadrants	Х	ACF « Encadrement » 1 101€	ACF « Publicité foncière » 1 746,19€	X	Si fonctions encadrantes => ACF « Encadrement » 1 101€	ACF « Publicité foncière » 1 746,19€	Sans objet  Montant du CIA = Montant de l'ACF « Encadrement »
			11010	+ ACF « GMR » le cas échéant			+ ACF « GMR » le cas échéant	précédemment versée
	Non chefs de contrôle / non encadrants	X		ACF « Publicité foncière » 1 746,19€ + ACF « GMR » le cas échéant	X	Si fonctions encadrantes => ACF « Encadrement » 1 101€	ACF « Publicité foncière » 1 746,19€ + ACF « GMR » le cas échéant	Sans objet
Personnels de catégorie B et C	Chefs de contrôle avant le 01/09/2016	х		ACF « Publicité foncière » Barème chef de contrôle + ACF « GMR » le cas échéant	×		ACF « Publicité foncière »  Barème non chef de contrôle  + ACF « GMR » le cas échéant	Montant du CIA = Différence entre les barèmes chef de contrôle et non chef de contrôle de l'ACF « Publicité foncière »
	Chefs de contrôle après le 01/09/2016	х	ACF « Contraintes particulières » 3 303€	ACF « Publicité foncière » Barème non chef de contrôle + ACF « GMR » le cas échéant	×		ACF « Publicité foncière » Barème non chef de contrôle + ACF « GMR » le cas échéant	Montant du CIA = Montant de l'ACF « Contraintes particulières » précédemment versée
	Non chefs de contrôle	Х		ACF « Publicité foncière » Barème non chef de contrôle + ACF « GMR » le cas échéant	x		ACF « Publicité foncière » Barème non chef de contrôle + ACF « GMR » le cas échéant	Sans objet
				Personnels	issus d'un	autre service		
Cadres supérieurs		х	ACF « Encadrement supérieur » Barème en vigueur dans la structure		×	ACF « Encadrement supérieur » Barème services déconcentrés		Le cas échéant, montant du CIA = Différence entre le barème d'ACF « Encadrement supérieur » du service et celui des services déconcentrés
Inspecteurs		Х	ACF liées au poste occupé le cas		x	Si fonctions encadrantes => ACF « Encadrement » 1 101€		Le cas échéant, montant du CIA = Différence entre le niveau indemnitaire précédent et l'ACF « Encadrement »
			échéant					Le cas échéant, montant du CIA = Différence entre le niveau indemnitaire précédent et le niveau standard Le cas échéant, montant du CIA = Différence entre le
Personnels de catégorie B et C		X			X			Le cas echeant, montant du CIA = Différence entre le niveau indemnitaire précédent et le niveau standard